



Infirmières – infirmiers

RÉINSERTION ET RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le Dispositif de réinsertion et de réorientation des infirmières et infirmiers du canton de Vaud est destiné aux infirmières et infirmiers qui souhaitent reprendre un emploi dans les soins infirmiers, après un arrêt professionnel de quelques années, ou réorienter leur carrière dans un domaine des soins qui corresponde mieux à leurs aspirations et besoins actuels. Le Dispositif propose quatre prestations.

PRESTATIONS DU DISPOSITIF

- Entretien d'orientation
- Cours d'actualisation professionnelle en soins infirmiers
- Stage pratique
- Bilan de compétences

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS DU DISPOSITIF

- Avoir un diplôme d'infirmière-infirmier suisse ou étranger reconnu par la Croix-Rouge suisse
- Être domicilié-e dans le canton de Vaud
- Avoir une expérience professionnelle en tant qu'infirmière-infirmier d'au moins deux ans (effectuée en Suisse ou à l'étranger)

CONTACT

Dispositif de réinsertion et réorientation
des infirmières-infirmiers

CiPS

Rue du Simplon 15

1006 Lausanne

Tél. 021 601 06 60

info@cips.ch

www.cips.ch/reinsertion



1 Entretien d'orientation

L'entretien d'orientation est la porte d'entrée du Dispositif de réinsertion-réorientation. Il permet, au cours d'un échange d'une heure avec le / la chargé-e de mission, d'étudier le dossier du / de la candidat-e et son projet.

OBJECTIFS

L'entretien d'orientation permet d'analyser le parcours professionnel de l'infirmière-infirmier et de mettre en évidence des pistes en vue de la réalisation de son propre projet professionnel dans le domaine des soins infirmiers.

L'entretien d'orientation vise également à déterminer si l'une des mesures proposées par le Dispositif peut être utile à l'infirmière-infirmier pour réaliser son objectif professionnel, en tenant compte de sa situation personnelle et de ses aspirations.

ORGANISATION

Le rendez-vous pour l'entretien d'orientation se prend par téléphone, au n° 021 601 06 60.

Documents requis pour le rendez-vous :

- Curriculum vitae (CV)
- Copie du diplôme d'infirmière-infirmier
- Pour les diplômes obtenus à l'étranger, la lettre de reconnaissance du diplôme de la Croix-Rouge suisse
- Copie des diplômes de formations continues
- Une photo passeport
- Copie d'une pièce d'identité

2 Cours d'actualisation professionnelle en soins infirmiers (APSI)

Le cours d'actualisation comporte 24 jours de cours répartis sur 8 à 10 mois, à raison de 2 à 4 jours par mois.

OBJECTIFS

Il vise une mise à niveau des compétences théoriques et techniques afin d'offrir des prestations de qualité dans le strict respect de la sécurité des patients. Il se fonde sur les pratiques infirmières actuelles et met l'accent sur la dimension interdisciplinaire de la prise en soins.

Il permet de développer une offre en soins globale et individualisée, en se référant aux théories des soins et aux bonnes pratiques professionnelles, afin d'assurer son rôle professionnel dans différents contextes de soins : soins de longue durée, soins à domicile, soins de réadaptation, soins aigus, somatiques ou psychiatriques.

CONTENU

- Économie, politique et droit de la santé
 - Droits des patients
 - Interdisciplinarité et culture
 - Personne en situation de handicap
 - Théories, science et recherche infirmière
 - Soins palliatifs
 - Gériatologie
 - Processus de soins et dossier informatisé
 - Pharmacologie
 - Communication et gestion des relations
 - Techniques de soins
- Pour chaque thème, les enseignant-e-s sont des expert-e-s de leur domaine.

ORGANISATION

La participation à la formation complète et la réussite des travaux de validation donnent lieu à un certificat. Les modalités de validation peuvent être consultées sur le site internet d'Espace-Compétences SA.

SITE DE FORMATION

Espace Compétences SA
Rte de Grandvaux 14
1096 Cully
www.espace-competences.ch

Il est également possible de suivre des modules spécifiques du cours, en fonction de ses propres besoins d'actualisation professionnelle. Une attestation de participation sera établie pour les modules suivis.



3 Stage pratique

Le stage pratique est d'une durée de 30 jours. Il permet de se réapproprier les concepts et techniques de soins infirmiers, ainsi que les modes d'organisation au sein d'une institution de santé.

OBJECTIFS

Le stage vise à reprendre confiance en ses compétences professionnelles, en bénéficiant de la supervision d'infirmières-infirmiers de l'institution. Il permet d'exercer dans un domaine de soins en lien avec son projet professionnel et d'évaluer ses compétences et besoins d'actualisation dans la pratique..

MODALITÉS

Le stage dure 30 jours effectifs sur une base horaire de 8h30 (21 jours pour les institutions pratiquant des horaires de 12h) à raison de 3 à 5 jours par semaine.

Le stage n'est pas rémunéré et les frais éventuels sont à la charge de la personne en stage.

ORGANISATION

Le stage est organisé par le / la chargé-e de mission dans une institution de soins, en adéquation avec le projet professionnel de l'infirmière-infirmier.

Au milieu et à la fin du stage, une évaluation est demandée au / à la responsable du stage pour permettre à l'infirmière-infirmier de prendre conscience de ses points forts et des points à exercer et développer.

Une certaine souplesse peut être demandée pour le choix des dates et des lieux de stage.

4 Bilan de compétences

Le bilan est une démarche réflexive, accompagnée, qui vise à prendre conscience de ses propres ressources, acquises au cours de son parcours de vie, à la fois professionnel et personnel.

DESCRIPTION

La démarche de bilan de compétences comprend 6 à 10 séances réparties sur quelques mois avec un / une partenaire du Dispositif de réinsertion, spécialiste en bilan de compétences. Le rythme des séances est déterminé d'un commun accord par l'infirmière-infirmier et le / la spécialiste en bilan de compétences.

OBJECTIFS

A partir de l'analyse des expériences, le processus va permettre de mettre en évidence les compétences acquises, de les nommer et de les synthétiser sous la forme d'un document structuré. Cette démarche aide à mieux communiquer sur soi, ses expériences professionnelles et ses objectifs.

Elle a pour but de faire un état des lieux de son parcours et de déterminer des pistes à explorer pour son avenir professionnel.

ORGANISATION

Le bilan de compétences est particulièrement indiqué pour des personnes qui ont des trajectoires atypiques. Lors de l'entretien d'orientation, le / la chargé-e de mission peut le proposer aux infirmières-infirmiers qui présentent de tels profils.

La réalisation d'un bilan de compétences nécessite un engagement personnel important et d'y consacrer le temps nécessaire. La démarche s'étend sur 3 à 6 mois.

